



# Évaluation finale des programmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement menés en milieu rural de la Région des Savanes



Togo – Période 2009-2019

## Termes de référence

### A - Contexte et justification

#### 1) Contexte de la région

Avec un taux d'accès à l'eau potable avoisinant les 57% en 2017 et un taux d'accès à un service d'assainissement de base de seulement 14%, le Togo fait face à d'énormes défis pour atteindre la cible 6 des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui prévoit un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement à l'horizon 2030.

En dépit de l'adoption par le gouvernement togolais de plusieurs textes depuis 2005 visant à encadrer la politique de l'eau – notamment la loi N°2010-4 portant Code de l'eau et Politique Nationale de l'Eau (PNE) –, force est de constater que, sur le terrain, les efforts peinent à se matérialiser. En outre, du fait d'un processus de décentralisation lent et inachevé, l'échelon local des communes n'est pas encore opérationnel, ce qui freine un peu plus les avancées dans le secteur – la maîtrise d'ouvrage locale étant répartie entre les services régionaux de l'Etat et les associations d'usagers de l'eau, quand elles existent.

Si la problématique de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste délicate dans tout le pays, elle se pose avec une acuité particulière dans la Région septentrionale des Savanes, qui souffre d'un bilan hydrique défavorable couplé à un déficit en ouvrages d'eau potable. Eloignée de la capitale Lomé, cette région enclavée est la plus défavorisée du Togo – le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté étant estimé à 90,5% –, et la plus aride du pays en raison de sa proximité avec le Sahel. Bien qu'importantes, les précipitations annuelles (entre 800 et 1200 mm) sont concentrées sur seulement 4 mois (de juin à septembre), ce qui provoque une érosion et un ruissellement importants. Lors de la longue saison sèche qui sévit le reste de l'année, la forte insolation sur un sol pauvre en végétation entraîne une forte évapotranspiration ; les mares et les petits cours d'eau disparaissent rapidement et la seule ressource en eau permanente (le fleuve Oti) se trouve éloignée des principales zones peuplées. La Région des Savanes se trouve ainsi dans un environnement hostile, accentué par un contexte géologique difficile, où le manque d'eau représente un défi quotidien pour les populations rurales.

Malgré les différents programmes dont a bénéficié la région ces dernières années, le taux d'accès à l'eau potable y est actuellement de 54% en milieu rural, avec de fortes disparités entre localités. Le taux d'accès à l'assainissement est quant à lui insignifiant, le pourcentage de la population de la région des Savanes utilisant les latrines atteignant à peine 8,5%, et 90% de la population pratique encore la défécation à l'air libre (DAL). Ce déficit d'infrastructures hydrauliques a des conséquences notoires sur les conditions de vie des ménages : environnement insalubre à l'origine de nombreuses maladies hydriques et diarrhéiques, augmentation des dépenses de santé, temps consacré à la corvée d'eau au détriment d'autres activités économiques, accroissement des inégalités liées au genre (les femmes étant les principales concernées par la problématique) etc.

#### 2) Présentation du partenaire

Le manque d'eau potable et d'infrastructures d'assainissement étant une des principales préoccupations des populations rurales de cette région, la JARC (Jeunes et Adultes Ruraux Catholiques) en a fait un des axes centraux de son action depuis près de 40 ans. Implantée à Dapaong, la JARC est un mouvement qui comprend aujourd'hui près de 600 groupements, soit environ 10 000 personnes, répartis sur l'ensemble du territoire régional (8533 km<sup>2</sup>). Elle cherche à impulser un développement qui intègre tous les acteurs du monde rural (hommes et femmes, agriculteurs et éleveurs) et organise ses activités en différents volets, dont le volet hydraulique, sur lequel elle travaille depuis sa création en 1961.

Au fil des années, la JARC a acquis un réel savoir-faire dans ce domaine mais également des moyens matériels et humains adaptés. Les ressources humaines du volet hydraulique de la JARC sont en effet assez importantes : un technicien est capable d'assurer les réparations sur les pompes des forages, une

équipe composée de responsables d'activités et d'animateurs est chargée du suivi des travaux (forages, puits, latrines) ainsi que des activités de formation des comités de gestion mis en place et des sensibilisations aux populations. En termes de réalisations d'infrastructures, elle s'est tout d'abord concentrée essentiellement sur la construction et l'aménagement des puits, pour ensuite s'orienter davantage vers la réalisation de forages, conformément à la politique sectorielle nationale et aux recommandations issues des différentes évaluations de projets menées. Chaque projet développé par la JARC en matière d'hydraulique est la résultante de l'expression même des bénéficiaires qui placent l'accès à l'eau potable comme besoin prioritaire, ce qui justifie le bienfondé et la pertinence de tout projet.

### **3) Présentation synthétique des projets précédents**

L'ensemble des projets développés par la JARC ont pour finalité de répondre concrètement à un déficit en eau et en assainissement dans sa zone d'intervention (région des Savanes), mais aussi de responsabiliser, autonomiser et sensibiliser les populations rurales à la gestion des ouvrages hydrauliques et sanitaires réalisés ainsi qu'aux mesures d'hygiène. Ces projets comportent donc, outre la réalisation d'infrastructures, la formation des bénéficiaires à une gestion durable de la ressource hydraulique et aux bonnes pratiques d'hygiène, et les accompagnent dans la constitution de comités de gestion des points d'eau qui assurent l'entretien et la pérennité des ouvrages (les Comités eau et Assainissement).

En matière d'hydraulique et d'assainissement, le Secours Catholique-Caritas France a démarré sa collaboration avec la JARC en 2006, en s'associant à un programme jusqu'alors financé par l'AFVP, la ville d'Issy-les-Moulineaux et le SEDIF (Syndicat des Eaux Ile de France), et qui a vu la réalisation de 30 puits neufs, 12 aménagements et 12 approfondissements.

Sur les bases d'une évaluation menée en 2009, les programmes se sont infléchis vers la réalisation de forages en complément des puits et la prise en compte de préoccupations d'assainissement, avec l'introduction de latrines. Sur cette base, un programme transitoire et trois programmes triennaux ont été lancés :

- Le « Programme hydraulique dans la Région des Savanes » - PI 10391 (2009)
- le « Programme Hydraulique des Savanes – Région de Dapaong Nord Togo » – PI 10590 (2010-2013) qui prévoyait la réalisation de 5 forages, 10 puits et 5 latrines par an, ainsi que la mise en place et la formation de 15 CEA par an ;
- le Programme « Hydraulique et Assainissement des Savanes (Nord Togo) » – PI 130188 (2013-2016) dont les résultats sont la construction de 8 forages, 5 puits et 150 latrines par an, la formation de 13 CEA par an et 13 séances de sensibilisation par an ;
- le « Programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural des Savanes togolaises » – PI160065 (sept. 2016-août 2019), qui prévoit la réalisation de 10 forages, 2 aménagements de puits existants, 160 latrines par an, la mise en place et formation de 12 Comités Eau et Assainissement (CEA) par an, ainsi que des séances de sensibilisation de la population aux bonnes pratiques d'hygiène et à la gestion durable des infrastructures hydrauliques.

Différentes évaluations ont été conduites sur cette période, commanditées par les principaux bailleurs (pS-Eau, Grand Lyon, SCCF). Elles ont toutes relevé la pertinence des projets menés, avec des ouvrages réalisés opérationnels et des organes de gestion fonctionnels, et l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre des projets. Elles ont recommandé néanmoins de faire évoluer le projet vers davantage de forages, tout en poursuivant la réhabilitation de quelques puits, qui peuvent être des ouvrages d'appoint.

Cette évolution de la démarche de la JARC a également suivi les orientations de la Politique Nationale en Eau qui stipule dorénavant que l'eau ne peut être considérée comme potable que si elle provient d'une ressource protégée telle que les forages.

### **3) De la pertinence d'une évaluation**

Au terme de 10 années de mise en œuvre de projets d'eau potable et d'assainissement par la JARC, avec l'accompagnement du SCCF, il apparaît opportun de mener une évaluation de cet engagement sur la période 2009-2019. Cette évaluation vise ainsi à faire le bilan des 10 années d'engagement de la JARC et du SCCF en matière d'hydraulique et d'assainissement dans la Région des Savanes, au Togo, ainsi que tirer les leçons pour l'élaboration de la future phase et proposer d'éventuelles innovations pertinentes.

Les présents termes de référence précisent ainsi les objectifs et questions évaluatives, les résultats attendus, ainsi que des éléments de méthodologie pour la conduite de l'étude.

## B – Objectifs de l'évaluation

### 1) Objectif général

L'évaluation devra analyser la stratégie de mise en œuvre et les résultats atteints par les projets d'eau potable et d'assainissement de la JARC au cours de la décennie 2009-2019, en présentant un bilan des actions entreprises et une appréciation motivée.

Plus qu'une simple analyse des forces et faiblesses des projets réalisés, l'évaluation s'attachera à dégager des perspectives pour l'élaboration des futurs projets, en accord avec les évolutions de la politique sectorielle nationale et les orientations qu'elles préconisent, et proposera des évolutions idoines à apporter aux orientations des futures interventions, aux objectifs, aux méthodes d'action et aux indicateurs de résultats.

Outre les questions évaluatives listées ci-dessous, un accent particulier devra être mis sur :

- *La méthodologie du projet employée* : choix des bénéficiaires et des localités ; ancrage du projet dans les politiques sectorielles nationales ; coordination avec les autres acteurs impliqués sur la thématique eau et assainissement au Togo
- *L'impact et le système de suivi-évaluation* : existence d'une situation de référence ; évaluation de la pertinence des indicateurs et mesure de l'impact ; durabilité des résultats des projets menés sur la décennie 2009-2019.

### 2) Objectifs spécifiques

- ✓ Identifier les acquis et insuffisances consécutifs à la mise en œuvre des projets
- ✓ Identifier les facteurs qui ont influé sur la mise en œuvre des projets
- ✓ Evaluer la méthodologie du projet au cours des 10 ans (choix des bénéficiaires, techniques hydraulique et assainissement, approche sociale)
- ✓ Evaluer durabilité des réalisations ainsi que les impacts et les changements opérés par la mise en œuvre des projets sur les conditions de vie des populations
- ✓ Examiner la pertinence des indicateurs de résultats des projets examinés et proposer des indicateurs mesurables pertinents notamment en termes de santé et d'hygiène
- ✓ Examiner la pertinence du projet au regard des orientations sectorielles nationales et sa cohérence avec le contexte institutionnel
- ✓ Examiner l'incidence des évolutions technologiques récentes sur la définition des besoins et des solutions à leur apporter
- ✓ Formuler des recommandations aux différentes parties prenantes du projet.

## C – Questions d'évaluation spécifiques aux projets

La mission d'évaluation répondra aux questions clés suivantes, celles-ci étant non exhaustives. L'évaluateur jugera de la pertinence d'y adjoindre d'autres aspects.

### 1) Atteinte des résultats

- Des objectifs chiffrés, des indicateurs pertinents, concrets et mesurables, ont-ils été définis préalablement à la mise en œuvre du projet ? Un référentiel /diagnostic de base a-t-il été établi en début de projet, à partir duquel les résultats ont été mesurés ?
- Les projets ont-ils été mis en œuvre et les résultats atteints conformément à la planification ?
- Quelles sont l'efficacité, l'efficacé et la qualité des résultats attendus ? Quelles sont les raisons d'éventuelles disparités ?
- Quel est le niveau de satisfaction des différents acteurs clés des projets par rapport aux projets eux-mêmes et aux résultats atteints ?

### 2) Impacts des projets

- Quels sont les effets à court, moyen et long terme, attendus et non attendus, directs et indirects, sur les bénéficiaires mais également sur les autres acteurs indirectement impliqués, et ce, pour les différentes actions menées (infrastructures eau et assainissement, formations/sensibilisations) ?
- Quels sont les changements significatifs, positifs ou non, opérés par les projets dans les villages ciblés par rapport à la problématique de l'eau potable et de l'assainissement ? Y a-t-il eu réduction de maladies hydriques, de conflits liés à l'eau, augmentation des revenus, diminution du temps de la corvée eau, etc. ? Quel impact en terme de genre ?

- Les projets ont-ils permis une plus grande responsabilisation des populations par rapport à l'entretien des ouvrages ?

### 3) Durabilité et pérennité des résultats

- Quelle est la probabilité que les résultats des projets soient durables sur le long terme, indépendamment de l'aide extérieure, en termes (i) d'impact sur les politiques, (ii) de réplification, (iii) de gouvernance locale, (iv) d'infrastructures et de services rendus, (v) de bénéfices pour les individus, les ménages et les communautés ?
- Dans quelle mesure les différentes catégories de bénéficiaires se sont appropriées les infrastructures réalisées, les formations et sensibilisations reçues ? Continuent-ils à appliquer les pratiques et techniques pour lesquelles ils ont été formés et/ou accompagnés (réalisation des ouvrages, sensibilisation d'autres personnes de la communauté, ...) ?
- Y a-t-il réplification (effet d'entraînement / « tâche d'huile ») au sein des communautés (par exemple réalisation de latrines par des ménages voisins des bénéficiaires) ?

### 4) Facteurs déterminants de la réussite des projets

#### Conception des projets (pertinence et qualité)

- ✓ Les projets ont-ils été bien conçus et s'insèrent-ils dans le cadre des stratégies nationales ? La mise en œuvre des projets a-t-elle influé sur les politiques sectorielles ?
- ✓ L'évolution du contenu des projets successifs est-elle pertinente (au regard des besoins des bénéficiaires, des partenaires, des priorités nationales, régionales et locales) ? Est-elle suffisamment ambitieuse ? Est-elle bien acceptée par les bénéficiaires ?
- ✓ Les objectifs des projets sont-ils restés valables et pertinents tout au long de l'exécution ?

#### Montage institutionnel et gestion des projets (efficience)

- ✓ Le montage institutionnel des projets a-t-il été pertinent, efficace et efficient pour l'atteinte des objectifs ?
- ✓ La gestion des projets, à tous les niveaux, était-elle adéquate et appropriée (adéquation des moyens mis à la disposition des projets au regard des activités, de la population cible, des résultats et impacts attendus) ?
- ✓ La gestion des ressources humaines et financières a-t-elle été saine et efficiente ?
- ✓ Les systèmes de gestion, de suivi-évaluation et d'établissement de rapports ont-ils été utilisés comme outils d'appui à la gestion en vue d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre du projet ? Ont-ils été une base objective d'évaluation de la performance des projets ?

#### Approches et méthodologies

- ✓ La méthodologie des projets était-elle appropriée et pertinente (adéquation des méthodologies avec le programme et les objectifs recherchés) ?
- ✓ Quelle a été l'influence des approches choisies dans la gestion des projets et dans les résultats atteints ?
- ✓ Les modalités de sélection des bénéficiaires sont-elles pertinentes ?
- ✓ L'organisation de mise en œuvre des différentes activités est-elle pertinente (procédures, partenariats, articulation des rôles des différents niveaux d'acteurs, collaboration et articulation avec les actions menées par d'autres acteurs de développement sur les mêmes zones...) ?
- ✓ La mise en place des Comités Eau et Assainissement comme organes de gestion des points d'eau est-elle pertinente et adaptée au contexte ? Quelle est la plus-value des CEA comparativement aux AUSEPA dont la mise en place est préconisée dans les textes officiels du secteur ?

Cette partie portera également sur les modalités d'implication des bénéficiaires dans les prises de décisions liées au programme, dans la coordination avec les autres acteurs (étatiques, société civile) et interventions sur la zone. Il pourra également être abordé la question de la valeur ajoutée des projets évalués, eu égard aux autres interventions de la zone. Enfin, une attention sera portée aux projets hydrauliques menés par la JARC sous financement d'autres bailleurs que le SCCF, afin d'analyser leurs performances, durabilité, efficacité et impact, comparativement aux projets évalués.

#### Appui technique des acteurs impliqués sur les projets

- ✓ Qualité, pertinence et disponibilité de l'appui technique du Secours Catholique selon les besoins exprimés par les acteurs principaux de la mise en œuvre des projets, et son impact sur le déroulement des activités et l'atteinte des résultats.
- ✓ Qualité, pertinence et disponibilité des services techniques déconcentrés de l'Etat togolais

## Facteurs externes :

- ✓ Y a-t-il eu des facteurs externes aux projets (contraintes/goulots d'étranglement) qui ont affecté leur mise en œuvre, l'atteinte des résultats attendus des projets et leur réplique ?
- ✓ En quoi l'évolution des politiques sectorielles nationales et de l'organisation institutionnelle du secteur eau et assainissement a impacté la conception et la mise en œuvre des projets ?
- ✓ La lenteur du processus de décentralisation au Togo a-t-elle influé sur la mise en œuvre des projets ? De quelle manière ?

## D – Résultats attendus

- ✓ Les acquis et insuffisances/contraintes consécutifs à la mise en œuvre des projets sont identifiés
- ✓ La durabilité des résultats atteints, les impacts et changements opérés par la mise en œuvre des projets sur les conditions de vie des populations sont déterminés.
- ✓ La méthodologie de mise en œuvre des projets est analysée.
- ✓ Des indicateurs de résultats et d'impacts SMART sont proposés, notamment en termes de santé et d'hygiène, afin de servir de base pour l'élaboration d'une nouvelle phase triennale.
- ✓ La cohérence du projet avec les politiques sectorielles est analysée.
- ✓ Des orientations nouvelles ou des innovations sont examinées.
- ✓ Des recommandations sont formulées à l'endroit des différentes parties prenantes du projet, en vue de l'élaboration d'une prochaine phase.

## Conclusions et recommandations

L'évaluation doit aboutir à un jugement argumenté et à des conclusions sur les performances et l'impact des projets à l'aune de l'analyse évaluative. Des recommandations seront formulées afin de permettre aux acteurs (JARC et ses partenaires) de définir les orientations pour la suite de leur action dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement, en vue d'une éventuelle nouvelle phase appuyée par le SCCF, et surtout de définir les perspectives à prendre en compte pour adapter les projets aux besoins futurs.

Ces recommandations seront construites en fonction de ce qui sera ressorti dans les étapes précédentes, mais pourront notamment proposer : (i) des améliorations des indicateurs et méthodologies de reporting, afin d'établir un système de suivi-évaluation efficace permettant de mesurer les avancées et impacts des futurs projets (établissement d'une situation de référence et d'indicateurs SMART) ; (ii) d'éventuelles innovations technologiques et méthodologiques à même d'améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du projet.

Par ailleurs, il serait être intéressant d'analyser – selon ce qui ressortira des conclusions de l'évaluation – les éventuelles interactions et influences entre l'expérience menée par la JARC et les stratégies développées par les autres acteurs dans le domaine (au niveau national et local).

## E – Méthodologie et organisation de l'évaluation

### 1) Approche méthodologique

L'approche méthodologique suggérée consistera à articuler revue et analyse documentaire avec une approche qui soit la plus participative possible, de manière à impliquer les parties prenantes des projets. Ainsi, au-delà de l'analyse documentaire, des interviews individuelles et de groupes seront conduites et des visites terrain effectuées sur les sites d'exécution des activités et d'implantation des infrastructures financées par les projets ciblés. Le recoupement de ces différentes sources d'informations et méthodes de collecte permettra de s'assurer de la fiabilité des données quantitatives et qualitatives recueillies.

S'agissant de la revue et de l'analyse documentaire, les documents suivants seront remis au consultant : les documents de projet et budgets y relatifs, les rapports narratifs et financiers des trois projets ciblés, les rapports des évaluations précédentes et des missions de supervision.

Les interviews individuelles et les focus group seront réalisées sur le terrain auprès des bénéficiaires directs des projets et des informateurs clés.

### 2) Parties prenantes de l'évaluation

Les acteurs suivants seront impliqués dans le processus d'évaluation :

- Le partenaire principal du projet : Secours Catholique

- Le Secrétariat Général de l'Organisation pour la Charité et le Développement Intégral (OCDI) nationale-Caritas Togo
- La Caritas diocésaine – OCDI Dapaong
- Les membres de la JARC chargés de la mise en œuvre du volet hydraulique : membres permanents, animateurs-bénévoles sur le terrain, ...
- Les structures déconcentrées de l'Etat dans la Région des Savanes : la Direction Régionale de l'Eau, de l'Equipement Rural et de l'Hydraulique Villageoise (DREERHV), le Service Régional de l'Hygiène et de l'Assainissement (SRHA)
- Les membres des comités de gestion des points d'eau – les Comités Eau et Assainissement : les artisans-réparateurs, les exploitants des points d'eau et de latrines, chargés de la sensibilisation
- Bénéficiaires directs et indirects
- Les autres ONG intervenant dans la région en matière d'eau et d'assainissement

### 3) Modalités de restitution et livrables

Après la collecte des données sur le terrain, le consultant fera un débriefing aux équipes de la JARC et de l'OCDI Dapaong, sur place, afin de leur faire part de ses principales observations et recueillir leurs commentaires. En concertation avec les partenaires, un retour pourra également être fait aux services techniques déconcentrés impliqués dans la mise en œuvre des projets (DREERHV et SRHA).

A l'issue de la mission, une restitution pourra être faite par l'évaluateur au niveau du SCCF et un rapport provisoire d'évaluation sera établi et soumis à tous les partenaires qui devront réagir dans un délai de 2 semaines.

Après validation, un rapport définitif d'évaluation sera établi, qui devra inclure un résumé en début de rapport. Les annexes devront inclure :

- la liste des personnes rencontrées et interrogées
- la liste des documents consultés
- les outils développés et utilisés pour la collecte de données
- tout support illustrant le processus d'évaluation.

En outre, une synthèse des principales conclusions et recommandations devra faire l'objet d'un document à part (de maximum 5 pages).

### 4) Profil de l'évaluateur ou de l'équipe d'évaluateurs

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluateurs doit pouvoir justifier de :

- Fortes connaissances et compétences en développement local, notamment dans la conception, le suivi et l'évaluation de projets de développement
- Connaissances avérées des problématiques d'eau potable et d'assainissement en Afrique de l'Ouest (contexte physique et géographique, politiques sectorielles, techniques adaptées et utilisées, intervenants)
- Expérience confirmée en évaluation de projets et programmes d'eau potable et d'assainissement (approches conceptuelles et opérationnelles d'évaluation de programmes)
- Expérience en évaluation de la performance des programmes et projets, ainsi que du niveau de satisfaction des bénéficiaires par rapport au processus, aux résultats et à l'impact des projets
- La connaissance des standards internationaux et des indicateurs en matière d'accès à l'eau et l'assainissement serait appréciée.
- Capacités rédactionnelles et de synthèse éprouvées, en particulier en rédaction de rapports
- Excellente maîtrise de la langue française
- La connaissance du contexte togolais constitue un atout.

### 5) Échéancier

A titre indicatif, la mission d'évaluation s'étalera sur 4 mois selon la proposition suivante :

Activité	Durée
Préparation de la mission d'évaluation	<i>Un mois calendaire</i>
Mission d'évaluation et restitution provisoire	<i>Deux mois</i>

Remise du rapport final d'évaluation	<i>Un mois après la fin de l'évaluation</i>
--------------------------------------	---

Il appartient au candidat de préciser le volume de prestation qui lui paraît pertinent. Cependant, au vu du nombre de projets menés sur les 10 années évaluées, il convient de prévoir une durée de mission sur le terrain suffisante, afin de pouvoir visiter les différents villages et populations bénéficiaires.

### 5) Dossier de candidature

Peuvent soumissionner au présent appel d'offre, les personnes physiques ou morales techniquement qualifiées et légalement reconnues pour ce type de mission.

Le prestataire est invité à soumettre :

- ✓ Une offre technique comprenant :
  - Une note de compréhension des termes de référence et, si besoin, de commentaires sur les TDR
  - Une proposition détaillée de présentation de la méthodologie choisie
  - Les références et expériences du consultant
  - La constitution de l'équipe d'évaluation, la répartition des responsabilités entre les membres de l'équipe et leurs CV
  - Le calendrier prévisionnel d'intervention.
- ✓ Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports, hébergements, ...).

Les prestataires intéressés par la présente offre sont priés d'envoyer leurs propositions techniques et financières détaillées, par voie électronique, avec la référence « **Candidature pour l'évaluation finale des projets eau et assainissement – Togo 2009-2019** », à l'adresse suivante : [missioncourteduree@secours-catholique.org](mailto:missioncourteduree@secours-catholique.org).

Les propositions sont attendues au plus tard pour **le 30/08/2019**.